

Image not found or type unknown



Dommmages et intérêts - calcul

Par **wanno**, le **30/11/2012** à **12:36**

Bonjour,

Dans les dommages et intérêts qui peuvent être demandés pour préjudice esthétique et moral, peut-on inclure le temps qu'on a consacré à récolter les preuves et informations nécessaires pour justifier cette demande ? Temps de recherche, coups de téléphones, emails,

Si oui comment procède-t-on pour évaluer ce coût ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **wanno**, le **12/12/2012** à **20:06**

Bonsoir,

Personne n'a une idée ? Je n'ai pas pu trouver la réponse en cherchant sur internet.